

Cadre de référence
Réunion de l'examen national par les pairs
(par téléconférence)

Examen du risque de collisions entre des navires et des baleines dans la région du bassin
Roseway, au sud-ouest du plateau néo-écossais

Le 3 novembre 2006 (de 12 h 00 à 15 h 00, HNE)
Président : Patrice Simon

Contexte

La baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*) est inscrite en tant qu'espèce en voie de disparition à l'Annexe 1 de la LEP. Actuellement, on ne dénombre qu'environ 322 individus de cette espèce. L'extinction de l'espèce devrait survenir d'ici 200 ans environ, à moins que la mortalité d'origine anthropique ne soit réduite (COSEPAC, 2003. Mise à jour – Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur la baleine noire de l'Atlantique Nord (*Eubalaena glacialis*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada. Ottawa. vii + 28 pp). De toutes les mortalités documentées, la plupart sont attribuables à des collisions avec des navires. À partir des estimations contemporaines de l'effectif mondial et comparativement à toutes les collisions déclarées avec d'autres grandes baleines au cours de la période s'étendant de 1960 à 2002, le nombre de baleines noires de l'Atlantique Nord impliquées est de deux ordres de grandeur supérieur sur une base *per capita* – des statistiques qui laissent entrevoir que, en comparaison avec d'autres grandes baleines, les baleines noires de l'Atlantique Nord sont plus sujettes aux collisions avec des navires (Vanderlaan, A.S.M. et C.T. Taggart. 2006. Vessel collisions with whales: the probability of lethal injury based on vessel speed. Mar. Mam. Sci. *Sous presse*).

On a relevé deux aires d'alimentation importantes pour les baleines noires de l'Atlantique Nord dans les eaux canadiennes, à savoir la zone de conservation de la baleine noire de la baie de Fundy et la zone de conservation de la baleine noire du bassin Roseway. Des mesures ont été adoptées pour atténuer les collisions avec les navires dans la baie de Fundy (Organisation maritime internationale. *New and amended traffic separation schemes*. REF. T2/2.07, COLREG.2/Circ.52. (2003)). En outre, des mesures sont aussi proposées pour limiter ce risque dans la zone du bassin Roseway.

En 2003, Transports Canada a appliqué avec succès des mesures de conservation pour réduire le risque de collisions entre les baleines noires de l'Atlantique Nord et les navires dans la baie de Fundy. À la suite d'analyses de la probabilité relative d'une rencontre entre des baleines noires de l'Atlantique Nord et des navires dans la baie de Fundy, un amendement au dispositif de séparation du trafic dans la baie de Fundy (DST Fundy) a été approuvé puis adopté par le Comité de la sécurité maritime de l'Organisation maritime internationale (OMI) en 2002. Le DST Fundy modifié, qui a déplacé le trafic maritime afin de limiter les rencontres entre les baleines noires de l'Atlantique Nord et les navires, a été mis en œuvre le 1^{er} juillet 2003. D'après les données des relevés sur la baleine noire de l'Atlantique Nord et celles sur le trafic maritime, un tel déplacement réduit d'environ 80 % la probabilité que les baleines rencontrent les navires. Une analyse semblable de la

probabilité d'une rencontre entre les baleines noires de l'Atlantique Nord et les navires circulant dans la zone du bassin Roseway ainsi qu'une mesure de conservation – proposition de zone à éviter – seront présentées pour faire l'objet d'un examen par des pairs.

Les objectifs de la présente téléconférence sont :

- a) de procéder à un examen par des pairs de l'évaluation des probabilités de rencontre entre des navires et des baleines dans la région du bassin Roseway (ouest du plateau néo-écossais);
- b) pour fournir un avis à Transports Canada sur d'éventuelles mesures d'acheminement du trafic qui réduiraient la probabilité de collisions entre les baleines noires de l'Atlantique Nord et les navires.

La baleine noire était considérée comme une espèce unique et a été désignée comme étant en voie de disparition en 1980. Le réexamen de sa situation en avril 1985 et en avril 1990 a confirmé qu'il s'agit d'une espèce en voie de disparition. En mai 2003, on a divisé l'espèce en deux (*Eubalaena glacialis* et *Eubalaena japonica*) pour permettre une désignation distincte. La baleine noire de l'Atlantique Nord a été désignée en tant qu'espèce en voie de disparition en mai 2003. Un plan de rétablissement a été élaboré en 2000, avant l'adoption de la LEP. Un nouveau programme de rétablissement conforme à la LEP est en cours d'élaboration. Une analyse du potentiel de rétablissement (EPR) est prévue pour le début de 2007. Le présent examen par des pairs ne peut être retardé jusqu'à la réunion de l'EPR du fait que l'on a besoin d'un avis pour la prochaine conférence nationale du Conseil consultatif maritime canadien (du 6 au 10 novembre 2006). Le présent examen par des pairs peut être inscrit dans le cadre des travaux du Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins (CNEPMM).

Objectifs de la réunion et documents de travail

Le document de travail suivant, qui porte sur la limitation de la probabilité que des navires entrent en collision avec des baleines noires de l'Atlantique Nord dans la région du bassin Roseway, sera soumis à l'examen par des pairs : *Risk of vessel-whale collisions in the Roseway Basin region SW Scotian Shelf*. Préparé par M. Brown¹, C.T. Taggart², A.S.M. Vanderlaan² et A. Serdynska². Aquarium de la Nouvelle-Angleterre, Boston, MA. Département² de l'océanographie, Université Dalhousie, Halifax, N.-É., à la demande de Transports Canada, pour le Comité national d'examen par les pairs sur les mammifères marins, Ministère des Pêches et des Océans du Canada (MPO).

Le document de travail et les documents d'information de base devraient être remis à tous les participants d'ici le 27 octobre 2006.

Résultats de la réunion

Les conclusions/discussions de la réunion seront consignées dans un compte rendu produit par le Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS). Cette information servira à conseiller Transports Canada sur les mesures à considérer en matière d'acheminement du trafic. L'échéancier pour fournir l'avis est le 8 novembre 2006, lorsque les auteurs

présenteront leur travail au Comité permanent sur la navigation et les opérations pendant la conférence nationale du Conseil consultatif maritime canadien (du 6 au 10 novembre 2006).

Participants

Parmi les invités à cette réunion, mentionnons les représentants du secteur des Sciences du MPO, de Gestion des pêches et de l'aquaculture (MPO), d'Océans et habitat (MPO), du Bureau des espèces aquatiques en péril de la Région des Maritimes (MPO), de l'Aquarium de la Nouvelle-Angleterre et de l'Université Dalhousie.